



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC**

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT # 274

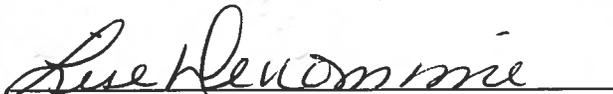
Est donné par la soussignée, Lise Dénoimé, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nédélec.

Prenez AVIS que le conseil de la Municipalité de Nédélec, lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 19h30, a adopté le règlement # 274 – sur le taux de taxe foncière, coût des services, permis, modalité de paiement et taux d'intérêt pour l'exercice financier 2025,

Qu'en conséquence. Le règlement # 274 entre en vigueur à la date de la publication de cet AVIS.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement # 274 au bureau de la municipalité de Nédélec, situé au 33 rue principale à Nédélec, durant les heures régulières d'ouverture et sur le site web de la municipalité.

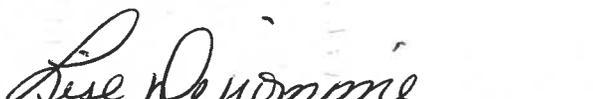
En fois de quoi, je donne ce certificat, ce vingtième (17^e) jour de décembre 2024.


Lise Dénoimé
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lise Dénoimé, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Nédélec, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, le 17 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne de certificat, ce 17 décembre 2024.


Lise Dénoimé
Directrice générale et greffière-trésorière